



Section de la Haute-Garonne

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 3 JUILLET 2017 :

Monsieur le Président,

Depuis la dernière réunion de ce comité, le gouvernement a choisi de reporter le Prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019. Mais espérons que cette mesure ne voit jamais le jour ! FO s'est depuis le début opposé à sa mise en place, car elle n'est source de simplicité ni pour les usagers ni pour les employeurs. Pourquoi vouloir changer un système qui marche ? De plus nous pouvons légitimement nous interroger sur le coût engendré pour vanter les mérites d'une telle mesure auprès des contribuables et former les collègues, alors même qu'il est demandé à tous les agents plus d'économies !!! Le nouveau gouvernement, malgré une annonce de changement, va continuer les politiques d'austérité. Il annonce d'ores et déjà la casse des statuts de la fonction publique, 70 000 suppressions d'emplois pour la seule fonction publique d'État, le gel de la valeur du point d'indice pour l'année à venir et le rétablissement de la journée de carence. FO DGFIP rappelle son opposition ferme et résolue à la loi NOTRÉ qui éloigne toujours plus le service public de l'utilisateur. Les postes et services de la DGFIP se doivent d'être au plus près des administrés pour réaliser leurs missions. FO-DGFIP condamne cette politique de restructurations, de suppressions de postes et services, de regroupements de missions qui abandonne le principe d'égalité de traitement de tous les citoyens sur le territoire. Le seul but étant de continuer à supprimer des emplois, au mépris des besoins de l'utilisateur, des missions et des conditions de travail des agents. Les agents essuient le mécontentement légitime de leurs concitoyens et se sentent abandonnés par leur administration. Et l'ordre du jour que vous nous présentez ne nous rassure pas sur l'avenir de la DGFIP !!!

Concernant les deux premiers points à l'ordre du jour, les fusions des SIP sur les sites de Ranguel et du Mirail, nombreux sont les agents qui s'inquiètent de leur déménagement et de l'implantation même de leur bureau dans leur bâtiment. Et ce ne sont pas les documents que vous nous avez fourni qui vont répondre à leurs inquiétudes, car aucun plan ne nous est présenté. Suite au transfert du service recouvrement du CFP de Castanet, le SIP de Toulouse Sud Est n'avait pas reçu la totalité des emplois implantés. Comment discuter de fusions sans parler d'effectifs et de question immobilière ?

Au sujet de la réorganisation des services chargés des missions domaniales et de la politique immobilière de l'État, cette réforme a pour seul but de supprimer des emplois aux domaines. Le rehaussement du seuil d'évaluation qui a été plus que doublé permet la mise en place de cette réduction d'effectifs en limitant le nombre d'évaluations à effectuer. En effet, la réorganisation au 1er septembre 2017 des services territoriaux de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) - ex France Domaine - va supprimer l'implantation des postes d'évaluateurs dans 42 départements, rendant hypothétiques les évaluations de terrain. Cette réorganisation traduit un désengagement de L'État envers les collectivités. Nous assistons là au dynamitage pur et simple

du service public domanial. À compter du 1^{er} septembre 2017, dans notre département sera implanté un PGD régional et un PED supra-départemental, tout en conservant un service local du domaine (SLD). Les CAP nationales se sont tenues, et alors que 10 emplois d'inspecteurs sont implantés sur le PGD, seuls 9 y sont affectés. Qu'en est-il du 10ème ? Le SLD doit voir ses effectifs renforcés de deux cadres A. FO-DGFIP 31 sera vigilant lors de la CAPL de mutations pour que ces services soient dotés d'inspecteurs à la hauteur de leur besoin et pour assurer correctement les missions qui leurs sont dévolues. **Pour F.O.-DGFIP il s'agit encore d'une restructuration décidée sans garantie que les emplois implantés et nécessaires au bon fonctionnement soient pourvus.** Leurs conditions de travail s'annoncent difficiles : 2 bureaux de 4 ou 5 agents chacun avec le bruit émanant des nombreux appels téléphoniques ne permettant pas une concentration optimale ? La surface des archives apparaît d'ores et déjà insuffisante. Quid de la prise en charge des frais de déplacements, des repas et des nuitées ?

Le sujet de la création de la Brigade Nationale d'intervention Cadastre (BNIC) au Service de la Documentation Nationale du Cadastre (SDNC) au 1^{er} septembre 2017 : cette brigade a pour métier le remaniement cadastral. Les emplois actuels de la DRFIP 31 ont été transférés lors du précédent CTL emplois. En effet lors du GT du 3 octobre 2016, la Direction Générale avait précisé que le volume global des emplois cadastre serait maintenu, sans création de nouveaux emplois. La cartographie présentée n'était pas négociable. Pour FO-DGFIP, l'idéal était pourtant d'avoir des implantations dans tous les départements. Malheureusement la nouvelle répartition des implantations laisse des régions sans services. **F.O.-DGFIP** avait dressé un constat négatif dès la proposition de la création de la BNIC, et pour l'instant on ne s'est pas trompé dès notre première observation :

- absences d'implantations dans tous les départements,
- achat et gestion de matériels supplémentaires hypothétiques,
- prélèvement d'une dizaine d'agents dans le réseau (au lieu de créations),
- probables limitations des déplacements de terrain,
- risque important de perte de technicité,
- flou en matière de règles de gestion et de régime indemnitaire,
- situation et perspectives incertaines.

FO-DGFIP vous rappelle son désaccord global sur la réforme territoriale de l'État. **F.O.-DGFIP** avait donc mis en garde contre un effet domino qui concernerait l'ensemble du réseau grâce à l'opportunité que constituerait cette réforme pour organiser un repli généralisé des services des Finances Publiques. Et la réforme des commissions départementales des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires ne fait que confirmer l'effet domino annoncé.

Aujourd'hui vous nous présentez l'évolution des compétences du Service d'immatriculation des véhicules (SIV) et son impact en Haute-Garonne tout en nous informant que cette compétence fait l'objet d'un point au prochain CTR du 6 juillet. Quel impact ? A l'heure actuelle aucun chiffre concret, mais une montée en puissance est prévue en fin d'année. Il est donc indispensable de renforcer ce service pour gérer correctement les flux financiers des taxes dès la fermeture des régies des préfectures. On ne peut pas parler d'évolution progressive organisationnelle pour l'automne, FO-DGFIP 31 demande à ce que vous évaluiez les besoins en emplois et que vous affectiez dès à présent les agents nécessaires au bon fonctionnement de ce poste. Or après la tenue de la CAPL des C il apparaît des vacances d'emplois de -5,4.

Dans un contexte qui exige une grande solidité de la Division SPL pour bien remplir son rôle et aider le réseau des trésoreries, de nombreuses questions se posent et nous pourrions les détailler lors des débats.

Nous avons reçu un état des lieux incomplet des départs et un organigramme qui pose des difficultés réglementaires et organisationnelles :

- quelle base réglementaire, notamment vis-à-vis du juge des comptes, appuie la vérification sur place des régies par deux inspecteurs de la DSPL, au détriment d'autres missions réclamées par les postes ?
- la comptabilisation des opérations liées à l'intercommunalité à la place des postes est soit irrégulière en terme de sécurité informatique, soit constitutive d'un SAR sans convention.
- la mission de tutorat Hélios, qui faisait l'objet d'un suivi en nombre croissant de sollicitations depuis 2009, est désormais invisible !
- la fonction d'adjoint exercée par 2 IDIV HC parties en janvier et mai, a disparu !
- peut-on réellement qualifier l'activité du SAR "officiel" de ponctuelle ?
- Est-il raisonnable de confier à un seul inspecteur un ensemble de missions aussi disparates et chronophages que : "Expert Hélios" (tuteur ?), contrôle sur place des régies, expert opérations comptables complexes, dématérialisation, et monétique ?

Les missions exercées par la division et les postes SPL sont indispensables à la légitimité de l'action de la DGFIP et au Service public. FO demeure vigilant quant à leur pérennisation et vous a alerté de longue date à ce sujet.

A propos des évolutions de l'organigramme des divisions du Pôle gestion publique, cela fait plusieurs mois que nous dénonçons le manque criant d'effectifs sur certaines divisions. A la lecture des documents, nous avons l'impression que vous vous conformez à un organigramme cible souhaité par la DGFIP pour une « meilleure » synergie de nos métiers et une vraie transversalité de nos missions. La réforme territoriale a impacté plusieurs services mais vous avez sous calibré les emplois par rapport à la montée des charges afférentes. Et maintenant, vous nous présentez un nouvel organigramme pour « limiter » la casse... Mais vous comprendrez bien que FO-DGFIP 31 ne peut pas valider une telle décision. Les agents des services concernés ainsi que les trésoreries espèrent que la Division SPL soit renforcée le plus tôt possible, car les besoins sont bien réels. Nous vous demandons de prendre en compte l'état de cette division, et d'affecter les personnels nécessaires à l'exercice de leurs missions lors des CAPL à venir.

En questions diverses, nous aborderons entre autre l'accueil sur rendez-vous mis en place sur Muret que nous pourrions traduire par : Mais t'es où ? Pas là... en effet des dysfonctionnements sont apparus telle que la prise de rendez-vous via le site impots.gouv.fr.